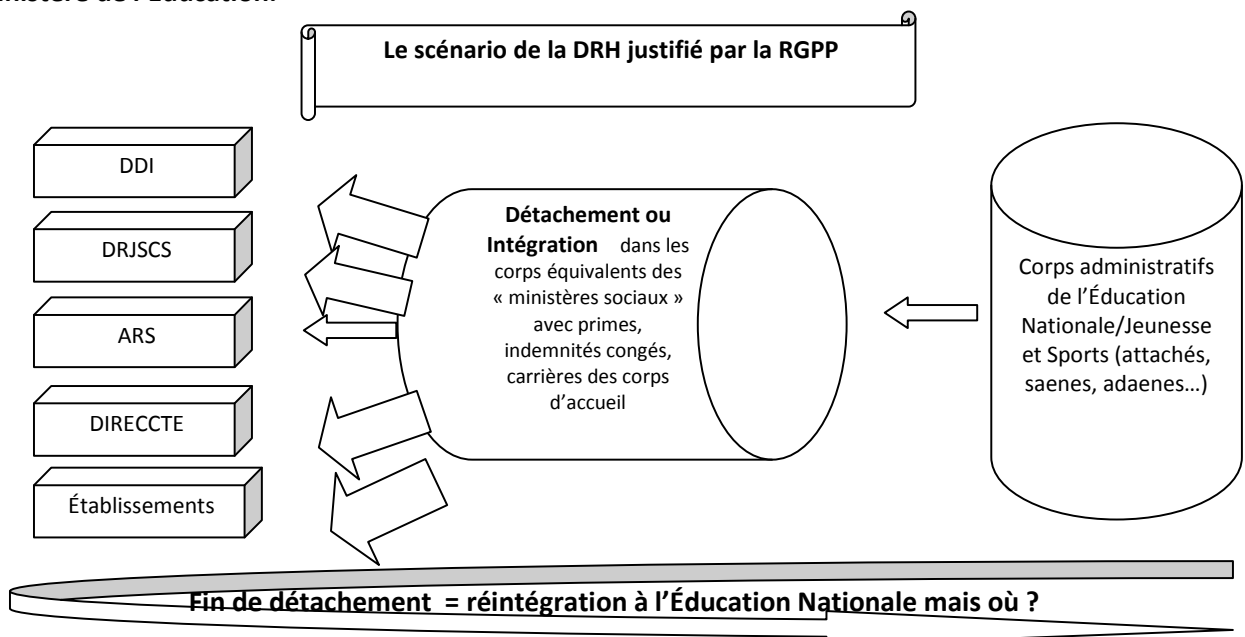


RGPP : Tout doit disparaître

De l'art de démanteler la filière administrative de l'Éducation Nationale

Le 25 novembre, Mme Kirry, la DRH des ministères sociaux revus à la sauce RGPP, s'est adressée à l'ensemble des collègues administratifs de l'Éducation Nationale. Dans un courrier construit, argumenté, il est indiqué, pour ne pas dire conseillé, d'opter dans l'urgence pour une position de détachement, ou mieux d'intégration, dans les corps identiques (C, B, A) communs au Travail et à la Santé. Cette volonté n'est pas nouvelle. Elle est cohérente avec la RGPP et la volonté de faire disparaître toute référence à l'éducation dans les ministères sociaux. **Si la filière administrative disparaît (2 000 agents) c'est toute la logistique du ministère des Sports et celle du secrétariat d'Etat à la Jeunesse, qui s'effondrent aussi.** Il ne sera plus possible de renaître des cendres de la RGPP. Un autre chantier pourra alors s'ouvrir pour progressivement vider de leur dimension technique et pédagogique les corps de professeurs de sports et d'éducation populaire. Le projet de fusion de l'inspection (IASS/IJSL) va dans ce même sens. **La FSU est en opposition totale à la RGPP. Elle ne peut cautionner l'entreprise de démolition en cours qui se fait avec la complicité totale du ministère de l'Éducation.**



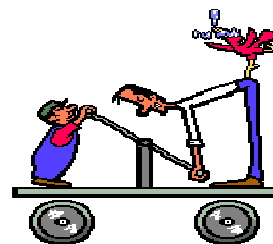
La lettre du 25 novembre se veut rassurante. Elle met en avant des « *facilités de gestion* » (argument répété des chefs de services depuis la fusion à marche forcée). Elle fait miroiter des *carrières bonifiées*, (ce qui n'a rien de certain, loin s'en faut ; la gestion des corps des ministères sociaux connaît les mêmes difficultés de déroulement). Elle allèche avec des *régimes indemnitaires* meilleurs et *des aides sociales plus attractives*. C'est vrai ! Puisque la volonté est « d'acheter » le départ des corps de l'éducation pour les faire disparaître !

Mais, curieusement la lettre de la DRH ne dit rien des *régimes de congés* qui seront alignés sur ceux des ministères sociaux. Elle ne dit rien non plus des *horaires* actuels et des récupérations et régimes RTT plus favorables à l'Éducation Nationale qu'à la Santé ou au Travail. Elle ne dit pas que les agences de la santé (ARS) sont des « agences » qui ont d'autres modes de gestion appelés à se rapprocher des fonctionnements dominants du privé !

L'harmonisation prônée devait se faire par le « haut » ! Mais c'est une manipulation !

Le chantage et l'appât des régimes indemnitaires

Globalement le différentiel indemnitaire est quasiment du simple au double entre les agents des catégories C et B des filières administratives de la Santé et celles de la Jeunesse et des Sports (Éducation Nationale). On est bien sur un point sensible alors qu'on vérifie qu'il y a de moins en moins de différences dans les missions, fonctions et tâches dans un service de la Cohésion Sociale. **Ce différentiel correspond à peu près à un treizième mois.** Pour des salaires très faibles (1 000 à 1 500 euros en C) on peut comprendre l'intérêt d'opter pour un détachement dans un corps d'adjoint des ministères sociaux améliorant le traitement d'une centaine d'euros par mois. Mais la différence indemnitaire pénalisant les personnels de l'Éducation Nationale n'est pas irréversible ! Cette injustice ne trouve pas sa solution dans le chantage au statut.



Contrairement au discours officiel tenu, qui veut que les ADAENES et SAENES soient alignés sur les régimes « Éducation », on vérifie qu'à l'administration centrale les indemnités des collègues de l'Éducation Nationale sont harmonisées par le haut sur celles des ministères sociaux. Ce qui est possible pour les uns doit l'être pour tous ! Dans les DDI et DR, il est même procédé à des diminutions globales de reliquats qui amenuisent l'effet de l'augmentation sur le papier du taux indemnitaire. **Intégrer ou se faire détacher dans un corps des ministères sociaux est un choix individuel mais la cause collective est d'agir ensemble pour aligner par le haut les corps administratifs**

Les régimes de congés et de travail

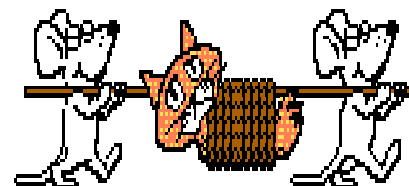


Les régimes de congés et les décomptes horaires, les conditions de prises de récupération, sont différentes d'une région à l'autre le plus souvent. Tout cela est fonction des décisions rectorales prises en 2002 au moment de la mise en place de la RTT à Jeunesse et Sports.

Globalement, les régimes de congés et de temps de travail sont meilleurs à Jeunesse et Sports qu'à la Santé/Travail. Mais l'harmonisation des régimes de temps de travail dans les DDI sont en train de passer en force et là où il n'y a pas résistance, les collègues administratifs de l'Éducation Nationale sont malmenés dans leurs droits acquis. Pour être précis, il faut faire région par région, la comparaison des régimes de travail et congés mais **on peut établir une moyenne nationale favorable d'environ 3 à 4 jours par an en faveur de l'Éducation Nationale.** De surcroît, la gestion à l'Éducation se fait sur la base de l'année scolaire. C'est fondamental pour l'organisation des mutations et retours dans les administrations scolaires et universitaires ou établissements. Dans les ministères sociaux la volonté est d'aligner tout le monde sur l'année civile.

Le retour à l'éducation après détachement ?

Pour l'heure les personnels administratifs de l'éducation sont tous pris en compte sur le BOP de gestion 124 et ils peuvent participer de plein droit aux mutations (Service, EPLE, SUP, Grands établissements) **Après un détachement, les conditions de la réintégration seront compliquées du fait des suppressions massives d'emploi.** Or, l'administration n'a pas le droit d'occulter cette question. Il est vrai que la loi mobilité (faite pour accompagner la RGPP et banaliser les emplois) peut permettre une réintégration (bonifications d'avancements et de grade pris en compte...) mais rien ne pourra garantir une affectation sur un territoire... académique !



POUR LA FSU, LA SEULE POSITION CORRECTE EST D'INFORMER POUR RÉSISTER

TENIR SUR LES LIEUX DE TRAVAIL DES RÉUNIONS COMMUNES DR/DDI/CREPS

NE PAS RESTER ISOLÉ(E)S EN ÉCHANGEANT AVEC LES COLLÈGUES DES AUTRES SERVICES

MONTER DES INTERSYNDICALES POUR RELAYER L'EXPRESSION, RÉDIGER DES PÉTITIONS

**HARMONISER OUI, MAIS PAR LE HAUT EN CONSERVANT
NOS STATUTS ET NOS DROITS !**